



Hors-série n° 29

(ISSN 1245-3781)

Cévenols du Refuge

Les Dautun

par
Jean Dautun

nouvelle édition
© LCC-1984, 1998

Cévenols du Refuge

Les DAUTUN

Etablie depuis le XIVe siècle en bordure de la Vallée Longue, à Ste-Cécile-d'Andorge et sur les hauteurs du Collet-de-Dèze, la famille Dautun essaima ensuite dans les environs, vers Portes, Chamborigaud, Alès. Très tôt, la Réforme fit des adeptes parmi les membres des différentes branches implantées dans cette région. On ne saurait apprécier l'ampleur de ces conversions, mais nombreux sont les testaments et les contrats de mariage qui révèlent leur foi huguenote.

Déjà –peu après la St-Barthélémy– un Philibert Dautun est réfugié en Suisse et est reçu habitant de Genève, le 2 octobre 1572^[1]. Un autre s'y rend pour faire ses études, le 20 avril 1599: noble Antoine Dautun, Sgr de Sauveplane, d'Alès, "escolier", est inscrit au livre du Recteur de Genève sous la forme *Antonius Deautun occitanus*, et sur le livre du Recteur de Lausanne en 1602 sous le vocable *Antonius Dautun Alestiensis*^[2]. L'armorial vaudois fait état d'un Jean-François Dautun, établi dès 1620 en Suisse, et à qui il fait remonter la lignée des réfugiés de ce nom. Ce personnage n'a pu être situé. Il n'apparaît pas en tout cas parmi les ascendants de la branche dont il sera question plus loin.

Plus tard, lorsque les persécutions s'accrochèrent, certains d'entre eux prirent le chemin de la Suisse. Ce fut le cas d'Abraham Dautun, natif du Cros (St-Julien-des-Points), qui exerçait la profession de marchand et qui, accompagné de sa femme, Marguerite Gautier originaire de Nîmes, et d'un enfant s'installa à Arrau. Il figure en 1692 dans les minutes des notaires de Genève^[3]. On ignore tout de cette famille.

Un autre Dautun, fabricant de soie, recevait en 1699 le droit de vivre dans la ville de Berne. Peut-être s'agit-il de celui que cite Ch. Weil dans son *Histoire des Réfugiés protestants de France*. L'auteur indique, en effet, qu'à Berne les réfugiés créèrent des manufactures de soie, de laine, de drap, de bas tigrés et mélangés de couleurs. "*Les soiries les plus élégantes sortirent bientôt des établissements de Dautun*" (d'après le livre des délibérations des inspecteurs des réfugiés dans la ville de Berne, 1694–1695).

Mais si le destin de ces personnages reste ignoré, en revanche, celui de deux frères originaires de Portes est mieux connu. Il s'agit du pasteur Jean-Antoine Dautun et du notaire Pierre Dautun, qui eut une descendance importante en Suisse.

Les appels de notes renvoient aux **Sources**, page 15.

Un pasteur du Refuge : Jean Antoine Dautun

Dans l'histoire des troubles qui ont affecté les Cévennes au XVII^e siècle, Jean Antoine Dautun fait partie de ces acteurs presque inconnus, silhouettes fugitives qui ont surgi un instant à l'occasion d'un événement et que le destin a ensuite laissés dans l'ombre.

Il naquit à Portes (Gard) en 1645. Il était le fils de Antoine Dautun, lieutenant principal du marquisat de Portes, et de Anne Jaumard. Cette famille comptait cinq garçons et une fille qui semblent tous avoir fait de bonnes études. Certains demeurèrent dans le giron catholique, tel l'aîné Jean Dautun, avocat, docteur en droit, qui fut juge au marquisat de Portes. D'autres embrasèrent la Réforme; ce fut le cas de Jean Antoine et de son frère Pierre. On verra par la suite que, malgré la divergence de leurs convictions religieuses, le lien familial ne fut pas rompu pour autant.

On ne sait où Jean Antoine fit ses premières études. On le trouve seulement le 27 juin 1666 inscrit à l'Académie de Genève sous l'appellation de J.A. Dautun Portensia Gallus^[4]. Reçu pasteur en 1671, il exerça à Aigremont (Gard) jusqu'en 1674, puis à St-Julien-d'Arpaon (Lozère) jusqu'en 1678, enfin à St-Privat-de-Vallongue (Lozère) jusqu'en 1683. Rien d'exceptionnel ne semble avoir marqué des douze années de ministère. Toutefois il dut, comme bien d'autres, ressentir le poids de toutes les contraintes et des persécutions auxquelles étaient soumis les fidèles de la R.P.R., car il s'engagea bientôt d'une manière active auprès de ses coreligionnaires.

On sait que les brimades à l'égard des huguenots n'avaient cessé de s'aggraver au cours des années précédentes. Elles les conduisirent à des formes de résistance pacifique suscitées par l'avocat nîmois Claude Brousson et qui sont bien connues des historiens. Rappelons qu'une réunion s'était tenue à Toulouse, le 3 mai 1683, au cours de laquelle seize directeurs de synodes du Haut et Bas Languedoc, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné arrêtaient le projet de résistance suivant: il s'agissait, dès le 27 juin 1683, pour les protestants de se réunir pour célébrer le culte dans les temples où l'exercice public était légalement interdit. "Les réunions tenues sans ostentation ne devaient pas non plus se faire en secret après que l'avis en fut donné à la Cour." Brousson espérait ainsi montrer que les réformés "étaient nombreux, doux, inébranlables et prêts au sacrifice". Leurs adversaires se décourageraient peut-être et leurs calmes réunions finiraient par être tolérées.^[5]

Le pasteur Dautun adhéra à cette proposition. Parmi

les temples frappés d'interdiction figurait celui de St-Hippolyte-du-Fort. Le 11 juillet 1683, devant une foule importante de fidèles, des pasteurs prêchèrent et la scène se renouvela les dimanches suivants. Parmi les 42 ministres qui y participèrent figurait Jean Antoine Dautun.

Brousson s'était trompé quant aux effets de son initiative. La réponse ne tarda pas à s'abattre sur les pasteurs. Leur procès commença en novembre et les jugements intervinrent les 26 juin et 3 juillet 1684. Mais Dautun avait réussi à s'enfuir en Suisse. Le Présidial de Nîmes le condamna par défaut à la potence et à la confiscation de ses biens. Il fut exécuté en effigie à Nîmes le 3 juillet^[6].

On possède son signalement qui fut diffusé lors de sa recherche: "Dautun Jean Antoine, ministre de Chamborigaud [sic], bien fait, d'une taille au-dessus de la médiocre, âgé de 37 ans, joues vermeilles. Porte un justaucorps de bure, manches bordées d'un galon vert, perruque blonde nouée, barbe blonde avec petites moustaches, culotte chamois, bas bruns"^[7].

On ne saurait préciser dans quelles conditions il parvint en Suisse. Sa correspondance ne révèle qu'un détail à ce sujet: il fut aidé dans sa fuite par un cévenol nommé Vigne qui, plusieurs années plus tard, essaya de reprendre contact avec lui en Suisse, alors qu'il était déjà en Allemagne. Ayant tout laissé en France, il arriva en Suisse comme d'autres pasteurs, "démuni de tout et réduit à la mendicité"^[8].

Il trouva à Genève un emploi de précepteur auprès de Jean Alphonse Turretini, fils du fameux théologien calviniste François Turretini et de Elisabeth Chauvet, originaire de Provence. Jean Alphonse était né le 24 août 1671. E. Budé –auteur de sa biographie^[9]– dit qu'il montra dès son enfance des dispositions merveilleses. "On choisit parmi les ministres réfugiés les maîtres les plus capables pour développer les dons naturels de l'enfant... son maître principal fut Dautun qui lui fit faire de rapides progrès en lui apprenant à lire avec réflexion et en jugeant avec sévérité ses premiers essais. Il fit des pas de géant. Voici la méthode que Dautun lui appliquait:... il lui faisait remettre son ouvrage trois ou quatre fois sur le métier. Cela fachaît quelquefois l'écolier, mais il était assez pénétrant pour sentir que son professeur avait raison. Par ce moyen, il parvint à faire des travaux dont une personne d'un âge plus avancé n'aurait pas rougi." Plus tard, au cours de ses études, Turretini fut encouragé par son ancien précepteur à cultiver les sciences physiques et mathématiques.

Vers 1686, Jean Antoine Dautun devint précepteur

chez le bailli de Wangen an der Aare –Beat Fischer– personnage important de l'histoire bernoise car il fut le fondateur des postes dans ce pays.

(Contrairement à ce qui a été écrit par ailleurs, ce n'est pas à Wangen, chez le bailli de Soleure, qu'il fut précepteur, car cette localité n'a jamais été le siège d'un bailli et Soleure était un canton catholique, mais bien à Wangen an der Aare. Plusieurs localités de ce nom existent en Suisse, d'où la confusion.)

Beat Fischer avait trois fils; l'un d'eux fut l'élève de Dautun qui résida un temps à Reichenbach, petit village au nord de Berne où cette famille possédait un château.

Dès avril 1687, dans une lettre adressée à Alphonse Turretini, Dautun manifeste l'intention de se retirer et de quitter la Suisse^[10]; "Il est bien vrai que j'ai été sur le point de me retirer; mais vous devez bien croire que je ne l'aurais fait qu'après en avoir eu l'avis de M. votre père et après lui avoir demandé des lettres de recommandations pour le pays où j'aurais eu dessein de me retirer". Il évoque la situation des réfugiés vaudois: "On a dispersé les gens des Valès dans les terres de leurs Excellences et on leur a donné quelques-uns de nos ministres réfugiés pour leur consolation. Je ne sais pas si c'est pour longtemps et je ne sais si l'on ne ferait pas mieux, puisqu'ils sont la plupart des laboureurs, de les faire partir en Allemagne où il y a encore des princes qui demandent des colons. Ils y pourraient conserver cette célèbre génération qui a été comme le levain des Réformés, et on ne pourrait pas dire qu'on eût entièrement éteint les Eglises du Piémont".

Affaire Vaudoise

En ce qui concerne les tentatives faites par cette catégorie de réfugiés en Suisse pour retourner dans leur pays, certains auteurs font état de la participation du pasteur Dautun à cette entreprise, qui eut lieu en deux temps.

Une première opération eut lieu en 1686; elle échoua. Ch. Bost indique que Dautun y participa^[11]. Peut-être est-ce en raison de cet engagement qu'il souhaita ensuite quitter la Suisse, les autorités des cantons n'ayant pas apprécié cette initiative car elles redoutaient d'être accusées de complicité par le roi de France.

Une seconde expédition –couronnée de succès celle-là– eut lieu en août 1689, qui prit le nom de "Glorieuse Rentrée des Vaudois en leurs vallées". Elle fut commandée par le colonel Arnaud, pasteur vaudois, contemporain de Dautun, inscrit comme lui à l'Académie de Genève en 1666^[12]. Dautun aurait à cette occasion commandé une troupe en Piémont^[13]. Sauf plus ample informé, rien n'autorise semble-t-il à l'affirmer. Dans son "Histoire de l'Eglise réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois", Henri Vuillemin signale que Dautun n'est cité qu'à propos de la préparation de l'expédition. De son côté, Ch. Bost précise que trois compagnies sur dix-neuf qui formaient l'effectif des troupes, étaient composées de dauphinois et de cévenols et qu'y figu-

raient seize ou dix-sept pasteurs. Il en énumère plusieurs de la région cévenole mais ne cite pas Dautun. Les recherches effectuées à Torre-Pellice (Italie) auprès de la Société d'Etudes Vaudoises n'ont pas permis de confirmer ou d'infirmier une participation de l'intéressé à cette affaire. Peut-être y prit-il une part indirecte car, comme on l'a vu, il ne se désintéressait pas du sort de ces réfugiés, mais aucun des auteurs qui évoquent sa présence ne cite ses sources.

L'affaire de l'Espinas

Un autre événement va pour un temps faire de Dautun, dans les Hautes Cévennes, la cible des Puissances. Il s'agit de l'affaire de l'Espinas que Ch. Dubost a remarquablement décrite dans "Les Prédicants Protestants". La réalité même de ce sinistre fait divers n'a pas manqué de soulever des controverses. Certains, en particulier E. Ponsoye, n'y ont vu qu'une machination montée de toutes pièces par les autorités de l'époque^[14].

Rappelons brièvement les faits: en 1689, la situation des armées de Louis XIV est précaire et les réfugiés protestants de Suisse s'en réjouissent. Ils estiment que le moment est favorable pour tenter une opération en France destinée à obliger le roi à mettre fin aux persécutions et à leur donner la liberté du culte. Pour cela, il s'agit de provoquer le soulèvement des protestants dans les Cévennes, lesquels –aidés de leurs coreligionnaires du Dauphiné et du Vivarais– constitueraient une troupe suffisamment forte pour inquiéter Louis XIV dont les armées sont engagées ailleurs. Ce plan avait été conçu par Henri de Mirmand, ancien président du Parlement de Nîmes, réfugié en Suisse. Dautun, qui en avait connaissance, participa à son exécution. Son action consistait à se rendre dans les Cévennes qu'il connaissait bien pour inciter les huguenots au soulèvement armé. Dans ce but, il quitta Genève le 21 janvier 1690, accompagné du pasteur Durand, ancien ministre de Génolhac, du proposant Bonnemère, d'un nommé Liron et de Sautier, ancien soldat plusieurs fois déserteur, ancien passeur, qui connaissait bien le trajet de Suisse aux Cévennes. Le 25, la petite troupe arriva à Mordocet, lieudit près de St-Marcel-lès-Valence. Tandis que Dautun, Durand et Sautier poursuivaient leur route, Bonnemère et Liron descendirent la rive gauche du Rhône. Ils furent arrêtés à Pont-St-Esprit et conduits à Montpellier où, en février, ils passèrent des aveux. Dautun et Durand arrivèrent à Génolhac le 30 janvier, tandis que Sautier fut chargé de prendre contact avec diverses personnes de la région pour le compte des deux pasteurs. Sautier, trop bavard, fut arrêté à son tour et parla lui aussi.

Malgré tout, quelques réformés avaient pu être présents. Ils se réunirent le 1er mars à Vialas, sous prétexte de régler une affaire de succession, l'affaire Chapelle. En réalité, il s'agissait de préparer une assem-

blée au cours de laquelle Dautun devait prendre la parole pour exhorter les gens au soulèvement.

Le rendez-vous est fixé au 2 mars, à trois heures du matin, à la ferme Deleuze au lieu-dit l'Espinass, situé sur le chemin de Portes à la Croix-de-Berthel.

Deux cent personnes participèrent à cette réunion, au cours de laquelle Dautun célébra un culte ordinaire et prêcha en exposant son plan. La réunion prit fin à l'aube.

Mais à cette date les autorités sont déjà en éveil depuis les aveux de Bonnemère et de Sautier. L'abbé du Chayla fait procéder à des enquêtes, s'inquiète de savoir où est Dautun, dont la présence dans la région lui a été signalée. La plupart des participants à la réunion de Vialas sont arrêtés. Une vingtaine seront condamnés aux galères, tandis que Bonnemère sera exécuté; Dautun et Durand ne furent pas pris. Ils retournèrent en Suisse et le plan de M. de Mirmand avorta.

A cette occasion se manifesta la solidarité familiale: le frère aîné du pasteur Dautun, Jean, juge au marquisat de Portes, ancien catholique, prétendit au cours de l'enquête être en mesure de prouver par des lettres que son frère n'avait pas quitté la Suisse et que le pasteur Durand était décédé. Ces lettres ne pouvaient qu'être fabriquées de toutes pièces car Durand était bien vivant; il mourut en 1733 à Nimègue.

Disons pour terminer que les autorités surent "récompenser" Sautier pour les aveux détaillés qu'il avait faits. On a supposé que cet ancien dragon avait été exécuté. En réalité, condamné aux galères à vie en 1690, il fut libéré le 25 février 1701 par ordre du roi^[15]. Pourtant, en tout autre circonstance et compte tenu de ses actions passées (déserteur à quatre reprises, convoyeur de fuyards, accompagnateur de ministres condamnés à mort), il aurait dû subir la peine capitale. Sans faire valoir d'autres arguments quant à la réalité de cette affaire, on peut conclure avec Ch. Bost: "*Basville avait cependant des raisons auxquelles on se rend quand on examine les pièces du procès pour être assuré que son jugement ne portait pas à faux*".

La correspondance de Jean Antoine Dautun

A partir de 1691 et jusqu'à sa mort, l'existence de Jean Antoine Dautun ne nous est connue qu'à travers quelque 70 lettres qu'il adressa à son ancien élève. C'est tout ce qui, à ce jour, a pu être retrouvé à la Bibliothèque Publique Universitaire de Genève de l'importante correspondance qu'il entretenait avec des personnalités réfugiées en Suisse, en Hollande ou en Allemagne: confrères, hommes politiques et aussi avec sa famille – notamment son frère aîné Jean, de Portes – et Pierre, réfugié à Morges. Leurs noms apparaissent souvent dans le courrier adressé à Turretini.

Le précepteur garda, sa vie durant, une profonde amitié pour son élève et une grande reconnaissance à

l'égard de ses parents qui l'avaient chaleureusement accueilli auprès d'eux. Les lettres de Dautun font fréquemment référence au souvenir de son séjour dans la famille Turretini. De son côté, Jean Alphons Turretini conserva toujours des relations avec son ancien maître et lui rendit de nombreux services, aussi bien en ce qui concerne la transmission de son courrier que sur le plan matériel.

Est-ce en raison de ses activités en faveur des Vaudois et de son expédition cévenole qu'il dut quitter la Suisse ? On ne sait si sa présence fut jugée indésirable par les autorités cantonales suisses ou si c'est de sa propre initiative qu'il partit en novembre 1691 pour Hambourg via Rotterdam et Amsterdam. Il semble bien qu'il ne quitta ce pays volontiers, car peu après son arrivée à Hambourg il écrivit à Turretini: "*Faites mes honneurs, je vous prie, chez vous et encore un coup faites-leur comprendre qu'il y a eu quelque espèce de nécessité que je me séparasse de vous, et demandez leur pour moi la continuation de leur amitié*".

On imagine ce que devaient être alors les déplacements par la relation qu'il en fit à Turretini. Arrivé le 21 novembre à Amsterdam, il écrivit dès le lendemain:

"J'arrivay hier icy mon cher monsieur, à six heures du matin avec Mr Basnage et Mr Labrune qui dormirent l'un et l'autre, tout comme chez eux; pour moy, je fis sentinelle toute la nuit, en rêvant aux pertes que je venais de faire, plus qu'aux biens que je puis espérer. J'ay recouvré la nuit passée une partie de ce que j'avois perdu la précédente grâce au bon lit de M. Got et à sa bonne chère. Je fus tout droit chez lui, mais ce ne fut pas sans peine, parce qu'étant arrivé par la porte d'Utrecht au lieu de celle de Harlem, j'avois perdu la tramontane. J'allai voir d'abord si le carrosse de question était arrivé. Il ne l'était point; ce n'est que ce matin qu'il est venu, mais il n'a pas été possible de rien résoudre avec le cocher. C'est un drôle qui nous a renvoyés à 'il faudra voir'. J'ay bien compris ce que cela signifie, c'est qu'il veut voir s'il aura du monde pour se tenir plus ou moins roide sur le prix, bien entendu que s'il en a il nous en coûtera cher mais s'il n'en a pas nous ferons à meilleur marché... "

Le 25 novembre, veille de son départ d'Amsterdam, il exprime les craintes que lui cause ce voyage:

"J'ay eu beau faire, mon cher monsieur, pour éviter le chariot de poste, il a fallu y venir. Le carrosse que nous attendions M. Plojard et moy, après nous avoir donné quelque espérance, nous dit le lendemain qu'il avait tout son monde. Il en arriva un second qui se trouva occupé par avance; le vent pour aller enfin est contraire, le chemin long et incommode par cette voye. Enfin nous partons demain, M. Plojard, M. de St-Fulgent et moy pour aller prendre à Arnem le malheureux chariot, tous trois pleins de courage mais je ne sais pas si nos forces y répondront. Je n'ay jamais

été plus balancé pour scavoir le party qu'il fallait prendre. Les gens qui avaient fait le voyage du chariot de poste pestaient contre cette voiture, et ceux qui l'avoient fait par la suite pestaient encore plus. Tout cela ne signifie rien de bon. Je me prépare à plus souffrir que je n'aye encore fait si j'en excepte la première nuit de ma fuite. J'achetay un coffre à la place de la caisse que j'avais pris à Rotterdam, parce qu'on me dit qu'on visiterait mes hardes et que ce serait un opéra que la caisse; maintenant je crois fort que je ne pourray prendre ny caisse ny coffre, car on me fait appréhender qu'il est trop grand pour être accepté par le chariot et qu'il faudra me résoudre à laisser icy mes hardes pour être envoyées par mer, ce qui me chagrine un peu, car apparemment je ne les recevray que dans deux mois. J'ay acheté quelques livres qu'on m'enverra aussi par mer. Malheur à moy si le vaisseau tombe entre les mains de l'ennemi..."

Il est à Hambourg le 1er décembre, d'où il rend compte à Turretini –alors à Londres– de son voyage qui a duré cinq jours: "Il n'y a qu'un homme comme moy qui puisse tenir bon contre la fatigue que je viens d'essuier. Il n'y a qu'un moment que j'arrive dans cette ville. Je n'y demande personne et ne m'informe point qu'on m'y demande, pour vous dire mon cher monsieur, dans l'impatience où je me flate que vous êtes de scavoir qu'est devenu ce téméraire, qu'il se porte bien Dieu merci, à la rosserie près; car il est vray que si je ne prenais point plaisir à vous écrire, je me sentirais incapable de faire tout autre chose que de me tenir couché et de réparer par quelques heures de sommeil, cent vingt heures de veille, et d'une veille la plus détestable qui ait jamais été. Pour moi maintenant que je connais le fort et le faible, si j'étais quelque chose au monde à faire punir les crimes, il n'y aurait point de perquinquorentin ou de prison perpétuelle, mais de bons chariots de poste depuis Amsterdam jusqu'à Hambourg. Je ne veux point vous faire le récit de toutes les incommodités de cette maudite voiture, vous êtes tendre, vous ne pourriez point tenir contre le récit que je vous en ferois... Nous versâmes une fois et chacun croyait avoir perdu quelque membre, cependant on en fut quitte pour quelque petite douleur..."

Dans cette même lettre il donne ses premières impressions sur sa nouvelle existence, sur la ville de Hambourg et sur l'atmosphère qui y règne, au plan religieux. On y devine déjà l'opposition qui n'a cessé d'exister entre les pasteurs français réfugiés et les luthériens allemands:

"Je ne me sens guère capable d'attacher mon esprit un moment dans les divers mouvements qui l'agitent: la crainte, l'espérance, la défiance, la confiance, le zèle et les difficultés de le faire agir avec prudence, la charge que je vais reprendre à nouveaux frais, les connaissances à faire, les inquiétudes où l'on est dans

le choix des amis qu'il faut faire, la perte des véritables, le logement qu'on me baille et qui commence de ne me plaire point et où, sans doute, je ne dormirai pas un mois sans la liaison qu'il faut garder avec M. Coulan qui, me voyant venir tout accablé, n'a pas osé me faire la proposition de prêcher, et mille autres choses semblables qui me viennent à la pensée, ne me permettent point de mettre quatre mots dans la régularité..."

"Je reprends ici ma lettre, lundi au soir; encore accablé des visites que j'ay esté obligé de faire tout le jour par une ville la plus sale que j'aye jamais vue. Il n'est pas vray que Hambourg soit une belle ville, elle est laide, sales, les rues sont étroites, les canaux sans quais, les maisons petites... elle est grande à peu près comme Cologne mais moins magnifique. J'ay eu beaucoup de civilités des personnes que j'ay veues... On parle d'accomodement mais je ne crois pas qu'on y arrive..."

"Nous sommes chez un allemand fort honnête homme qui parle le français aussi bien que sa femme et sa fille... nous vivons par conséquent à l'allemande et je ne nagerai pas seulement dans les soupes qu'on nous présente, un éléphant des plus grands s'y pourrait noyer. Pour me combler, il y a toujours à la fin du repas un verre de fort bon vin. La bière que nous buvons n'est pas mauvaise..."

"...Je ne prêcherai que dimanche prochain. On nous va demander de prêcher le jeudi et il n'y a pas apparence qu'on puisse reculer. Si les gens se voulaient payer de raisons, on pourrait leur prouver l'inutilité de tant de prêches, mais je ne le tenterai pas..."

Le 17 décembre il n'est guère plus enthousiaste: "...Je ne sais pas si le travail que nous allons avoir en prêchant l'un ou l'autre tous les jeudis outre le dimanche n'y causera point d'altération mais je sais bien par avance que cela me fait de la peine. Vous voulez que je vous plaigne, mais plaiguez-moi aussi à votre tour. Je ne découvre que trop que tout se fait ici par un esprit de cabale. Je reste avec M. Coulan parce qu'on a fait un poêle dans ma chambre, ce qui m'a mis un peu en repos. Nous avons à faire avec dix hommes et dix honnêtes gens. Il y a quatre autres pensionnaires dont trois sont gascons et le quatrième hollandais, mais tous sages et honnêtes..."

Pendant cette période il accomplit péniblement ses fonctions pastorales: "Me voici cheval de charette. J'ai prêché aujourd'hui, jour de Noël et de communion. Je prêche demain et après-demain, trois jours de suite. Je n'en avais jamais fait autant... Si vous me demandez comment je fais, j'écris tout, mais ce tout consiste dans une feuille de papier qui me fournit demi-heure de récitation et cette feuille de papier me coûte dix ou douze heures de temps..."

Il informe Turretini du climat qui règne entre les égli-

ses françaises et allemandes. En mars 1692, il lui écrit: *"Nos consistoires sont sur le point d'honneur pour nommer une église qui termine leurs différends. Cela irait bien si tout le monde agissait sincèrement, mais chacun regarde ses intérêts particuliers ou son honneur; peu de bonne foy, beaucoup de mines... Je n'ay encore vu aucun ministre luthérien et je ne sais même pas si j'en verrai dans la suite; cela me paraît étrange. Il faut avouer que l'Allemagne a encore quelque chose de bien sauvage là-dessus. Il me semble que je suis parmi les anciens Cimbres et Teutons. On est icy dans un pays sans y être. Peut-être est-il mieux pour nous que la chose soit ainsi..."*

Il s'emploie avec certains de ses confrères à réaliser l'union des églises mais il ne semble pas con vaincu de réussir.

Dans le même temps, il se préoccupe de sa situation matérielle. Il est célibataire, n'a d'autres ressources que ses gages et il apprend qu'un de ses parents, mort à Nimègue, a laissé quelque bien. Le 16 mai 1692, il sollicite une intervention de Turretini dans cette affaire qui –dit-il– *"n'est peut-être rien mais qui peut être très intéressante pour moi...j'apprends qu'un de mes parents, qui était un vieux officier si je ne me trompe, est mort à Nimègue; il a laissé quelque bien; j'ai ceu que ses héritiers ont écrit de mon pays à mon frère qui est en Suisse...[mon frère] me marque que les héritiers m'enverront tous les papiers nécessaires pour retirer leur bien, mais ce qu'il y aurait d'avanrageux pour moy, c'est que les héritiers se trouvent débiteurs de mon aîné et que mon aîné consent qu'il devait me payer par cette voye, si bien que s'il y avait quelque chose de considérable et qu'on peut le retirer, je pourrais, du plus malheureux de tous les ministres sur cet article, être le plus heureux et recevoir toute ma petite légitime dont je n'ay pas touché un seul denier, et peut-être aussi quelque chose pour la nourriture de ma mère. Le défunt s'appelait M. de la Fabrègue; il était de nos Cévennes d'un lieu qu'on appelle Robiac, qui est entre Portes et St-Ambroix..."*

Il souhaite être secrètement renseigné *"sur la valeur du bien que le défunt a laissé, entre les mains de qui il l'a laissé, sous quelles conditions et quels moyens on doit employer pour le retirer"*.

Le 25 mai, il expose à Turretini comment il envisage éventuellement de rapatrier l'argent: *"...j'ay écrit à mon frère aîné pour avoir mes livres. La chose est très aisée à ce que m'ont dit divers marchands de cette ville, mais j'appréhende que mon frère ne craigne de se faire quelque affaire surtout dans ce temps où nous apprenons par la Gazette qu'après la mort de ce pauvre Vivens bien des gens se trouvent en peine dans nos Cévennes, mais peut-être qu'avec le temps je pourray encore avoir quelque satisfaction sur cet article"*.

La récupération de l'héritage ne put se faire; il semble que sur intervention de M. de Mirmand ce fut la marquise de Mizeré, retirée à Nimègue et dans la misère, qui bénéficia de la pension vacante de 500 livres laissée par Jacques de Quinsac, sieur de La Fabrègue.

Ces recours fréquents aux services de son ancien disciple montrent jusqu'où pouvait aller l'amitié entre ces deux hommes. Dans la lettre précitée, manifestant son souci de connaître le résultat des démarches concernant la succession de son parent, il évoque en passant son possible mariage par l'entremise de son ami: *"Il faut que je vous annonce que je suis dans quelque impatience de savoir ce que c'est, et plus que de me marier avec la veuve Claparède qui est une femme à peu près de mon âge, bien faite encore et qui a du bien; mais c'est une place que je n'oserais attaquer, flanquée toujours de sept ou huit bastions qui la défendent de tous côtés. Il faut plus d'adresse ou de vigueur que je n'en ay pour des lieux si inapprochables... Mais vous avez raison de croire que je ne feray rien – si je fais quelque chose– que vous ne le sachiez. Vous seriez bien surpris si je m'adressais un jour à vous pour avoir une femme de votre main et que je vous employasse pour cela lorsque vous serez de retour à Genève..."*

Et pourtant, le 6 novembre 1692, à Hambourg, il épouse à 47 ans Marguerite Chiffard, fille de Jacob Chiffard, originaire d'une famille protestante de Vitry-le-François, réfugiée en Allemagne [16]. Il en informe son ami le 16 décembre en s'excusant de ne pas l'avoir consulté. Il n'est pas indifférent à l'aspect financier de cette union. La lettre est significative aussi de l'esprit du temps: on aurait vu d'un mauvais œil que l'épouse d'un ministre exerçât une profession:

"Enfin, mon cher monsieur, je viens de faire le saut périlleux, c'est-à-dire en bon français que je viens de me marier. Il y a déjà une promesse d'engagement. Vous devez bien croire que si j'eusse pu vous consulter je n'aurais pas fait un pas sans vous avoir communiqué mon dessein. C'est ce qui me fait du chagrin d'avoir été obligé de faire une affaire si importante sans avoir votre avis, ny d'aucun de mes parents. La fille que je prends est icy réfugiée depuis longtemps; elle est avec sa mère. Il y a longtemps qu'elle n'a plus de père. Elle avait commencé dans ce pays un petit négoce de dentelle dans lequel elle a gagné quelque chose, mais non pas autant que le monde le croict, car on disait qu'elle avait dix ou douze mille livres et c'est là-dessus que j'ay conté avec ma franchise ordinaire, cependant je crois que tout son bien ne va pas au-delà de deux mille écus quites, à quoy on peut joindre six cent écus qu'elle aura après la mort d'un parent. Ce n'est pas dans le bien seul que je me suis

méconté, mais aussi à l'égard de l'âge: car je la croyais âgée de près de quarante ans et cependant elle n'en a pas au-delà de trente un. Cela doit vous faire juger qu'elle n'est point belle. En effet, c'est tout le contraire, mais je m'étais résolu à franchir la difficulté de la beauté. Je n'ay point été trompé en cela, car je la vois et je m'étais imaginé –comme je me l'imagine encore– que ne prenant plus une femme pour le plaisir mais pour la société et pour le propter opem de M. de Bèze, je n'en vivrois pas moins content quoy qu'elle ne fut point belle. Voulez-vous que je vous dise que dans ma première vue vous êtes entré pour beaucoup dans mon mariage; je ne vous diray rien que du vrai car voicy quel était mon projet: avec dix ou douze mille livres, n'ayant point d'enfant ou très peu, tu pourras te retirer à Genève et vivre là de ton petit revenu auprès de tes parents et amis et surtout auprès de Mons. Turretini. Me voilà bien loin de mon conte; Dieu soit béni de tout; il fera ce qu'il voudra. Je me remets à la Providence; faites quelques prières pour moy afin que je ne me repente point d'un pas que j'ai fait pour toute ma vie et duquel dépend désormais mon bonheur ou mon malheur sur la terre. Ma future femme est de Vitry en Champagne, fille d'un marchand qu'on appelloit M. Chiffard. Elle a du bon sens, de l'esprit autant qu'il en faut pour une femme, beaucoup d'adresse et fort laborieuse. Vous en pouvez juger par cette raison, c'est qu'avec 2500 livres qu'elle avait en sortant de France, elle a gagné 3500 livres. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'elle ne pourra plus exercer son petit négoce, étant mariée avec un ministre. On est trop délicat sur la matière dans ce pays-ci..."

A cette date un traité est signé entre les églises luthériennes et françaises, mais des différends persistent. On devine en filigrane, qu'outre des problèmes de fond, existent des rivalités de personne. L'accord qui s'est réalisé entraîne la mutation de certains ministres; Dautun en fait le récit à Turretini et ne cache pas son amertume:

"...Enfin il y a un traité fait et signé entre les deux églises. Par ce traité, M. de la Conseillère se retire et on lui fait une pension de 900 livres la vie durant, ou jusqu'à ce qu'il soit dans une autre église. On doit appeler devant qu'il ait son congé un ministre qui occupe la place de M. Blanc. Nous ne savons pas encore sur qui on jettera les yeux, mais toutes les apparences sont qu'on appellera un étranger, et que nous n'aurons aucune part dans cette première vocation, ni M. Coulan ni moi. Pour la seconde qui se fera après que M. de la Conseillère aura eu son congé et l'établissement de celui dont je viens de parler, il se pourrait bien faire que l'un ou l'autre y eut part, et cependant il n'y a rien d'assuré. S'il me fallait être récompensé pour avoir bien fait, que de la part des hom-

mes, j'aurais peut-être beaucoup de sujet de me plaindre, puisque j'ai toujours agi avec beaucoup de chaleur pour procurer cette paix que nous touchons de la main. J'ai été toujours l'un des députés et peut-être est-il vrai qu'il ne se serait rien fait sans les soins que j'ai pris, et que Dieu a voulu bénir. Mon collègue n'y a pas peu contribué non plus. Cependant nous voilà en état de voir d'autres personnes jouir du fruit de nos travaux. Mais j'ai toujours regardé à la récompense de Dieu et non pas à celle des hommes, et si je sors, comme il y a apparence, je me retirerai avec joye et avec une grande tranquillité d'esprit, et je bénirai bien plus Dieu d'avoir béni mon travail que je ne seray fâché contre les hommes de ne le récompenser point.

"Je crois qu'avant qu'il soit deux mois nous scaurons tout notre sort. Je ne manquerai pas de vous en donner avis. Si je quitte Hambourg, j'ay dessein de me retirer à Berlin avec ma femme et attendre là patiemment quelque petite vocation pour vivre en repos... Si je n'avais point d'enfant je n'abandonnerais pas entièrement le dessein de retourner à Genève et la douce espérance de vous revoir, parce qu'avec le peu de bien de ma femme et quelques pensionnaires que je pourrais avoir, on pourrait subsister honnêtement..."

Le 14 mars 1693, Turretini étant à Londres, il lui renouvelle son intention de quitter Hambourg: "... Si vous trouviez, quand vous serez de retour à Genève, que je puisse y vivre en tenant des pensionnaires et ayant quelques écoliers, avec les sept ou huit mille francs de ma femme, je ne regardasse comme un vrai bonheur de vivre sous cet heureux climat où l'on a des amis et des parents. Vous vous étonnerez moins de ce que je dis quand vous saurez que voilà qui est fait. Je quitte Hambourg après la paix faite en partie, sans me vanter, par mes soins et ma vigueur."

Il expose ensuite comment il a été amené à se désister lui-même et il sollicite un poste en Irlande: "Vous scavez que M. Rojere de Francfort fut appelé icy il y a environ deux mois. Pendant ce temps, nous l'avons assisté mon collègue et moy, mon collègue dans une assez grande confiance d'être appelé pour second ministre et moy dans une très médiocre d'être appelé pour troisième, et pour ne faire qu'un prêche tous les huit jours. Jeudi dernier, on s'assembla pour procéder selon la coûtume par des commissaires, à la nomination d'un second ministre. Nous fûmes nommés, mon collègue et moy, mais il y eut de si violentes oppositions du côté des commissaires amis de M. de la Conseillère que, d'abord que la chose m'eût été rapportée, je leur fis signifier que je renonçois à la nomination qu'on aurait fait de moy, et que je me tenais aux protestations très sincères que j'avais faites de n'être d'aucun obstacle à la paix. Monsieur Coulan a pris un milieu. Il a dit que si le nombre des opposants

estoit aussi grand qu'on le vouloit faire croire, il désisterait de même que moy de la nomination, mais que s'il estoit fort petit, il verrait ce qu'il aurait à faire. J'aurais bien attendu encore quelques jours à vous écrire pour vous faire scavoit quelle sera l'issue de cette affaire au regard de mon collègue, de laquelle je ne scay que juger par avance, tant il y a peu à se fier aux esprits qui composent cette assemblée, mais je suis bien aise que cette lettre vous trouve encore en Angleterre afin que vous puissiez m'y rendre quelque service s'il est possible. Je ne doute point que vous n'aies fait des amis considérables qui pourront m'être utiles si vous les employez. Mais encore – me direz-vous – comment s'y employer ? Je n'en sais rien à vous dire franchement les choses. Je vous diray seulement que s'il se faisait des colonies en Irlande et qu'on crût d'y pouvoir vivre dans quelque douceur, je pourrais prendre ce parti-là tout comme quelque autre, surtout si l'on estoit dans quelque endroit du pays un peu commode pour l'air et pour les vivres. C'est à quoi vous penserez un peu mon cher ami, car je ne doute point que vous ne puissiez facilement obtenir une colonie pour moy. Quoiqu'il en soit, je ne me repens point d'avoir agi comme j'ay agi et d'avoir préféré les intérêts du public à mes intérêts. J'attends du Seigneur et de la Grâce la récompense de ma bonne conduite, ce qui me suffit..."

Il n'alla pas en Irlande mais à Francfort, d'où en décembre 1694 il annonce à son ami –alors à Rotterdam– la naissance de sa fille Louise, en même temps que la mort de son collègue Coulan:

"... Moy qui depuis peu commence à éprouver ce que c'est que la tendresse paternelle, et qui l'éprouve à peu près de la même manière que feu monsieur votre père la devait éprouver, je veux dire en espèce de vieillard, car je ne doute point que l'amitié que des personnes de mon âge ont pour leurs enfants n'ait quelque chose de plus fort que celle que peuvent avoir les jeunes gens, qui, ayant beaucoup plus d'attachement et de plaisirs que les autres, ont par là même moins de sensibilité pour les plaisirs domestiques. Il semble que Dieu veuille récompenser par la petite fille qu'il m'a donnée la perte que je fais tous les jours de tant d'amis que j'aymâis tendrement. C'est la perte de M. Coulan qui m'oblige à vous parler comme je fais..."

(Il parle ainsi de l'amour paternel car le théologien François Turretini eut son fils Jean Alphonse à l'âge de 48 ans et Dautun fut père à peu près au même âge.)

Et il ajoute quelques mots concernant son frère et sa mère:

"... Il y a environ trois semaines que je vous adressay une lettre pour mon frère. C'était dans le

paquet de M. Couvreur qu'elle fut mise; je ne doute point que vous ne l'ayez reçue et envoyée à Morges. Je n'eus point loisir de vous écrire alors à vous. J'apprenais par cette lettre à mon parent l'heureux accouchement de ma femme. La fille que Dieu m'a donnée ne me doit point faire oublier que j'ay une mère; aussi prié-je encore M. Benedit votre oncle d'avoir la bonté de luy envoyer six écus, mais sans en faire aucun mystère à mon frère, ce qui –avec le restera mis sur mon conte. J'aime mieux que ce soit par quelque autre bouche que par la mienne –ou du moins par ma plume– que vous appreniez qu'on ne peut pas être mieux que je suis, du moins si les caresses et les amitiés qu'on me fait à moy, à ma femme et à ma petite fille sont aussi sincères qu'elles sont grandes..."

Dautun ne quittera plus Francfort. L'ordinaire de sa vie jusqu'à la fin se dessine à travers ses lettres: il va se préoccuper bientôt de l'éducation de sa fille, et il n'envisage pas d'en faire une "femme savante", loin de là ! *"...ma petite Louise croît assez bien; nous voyons en elle mens sana in corpore sano. On me dit qu'elle est une patris imago, une languedocienne tout pur. Dans peu de temps il faudra que je m'occupe à luy donner quelques soins. Je le ferai avec plaisir pourvu qu'elle y réponde. Mais ne croyez pas que j'entende par là du grec et du latin. Dieu me garde d'avoir de telles pensées: quelques autres petites connaissances qui peuvent avoir du rapport avec la piété, le bon sens et le commerce feront tous ces soins..."*

Il vend les ouvrages de théologie du père je Jean Alphonse, ainsi que ses thèses et profite pour cela de la Foire aux livres de Francfort; mais il en propose aussi à ses confrères émigrés. On devine qu'il entretient avec eux une importante correspondance. Et à ce sujet, il est intéressant de noter comment s'effectuaient les échanges épistolaires.

Les lettres étaient confiées soit au chariot de poste, soit à des particuliers, voyageurs ou marchands. Dans un même paquet, l'expéditeur groupait le courrier de plusieurs correspondants, le premier destinataire se chargeant de faire suivre. On l'a constaté dans l'exemple précédent. C'était alors le destinataire des plis qui en payait le port et celui-ci coûtait relativement cher. C'est ainsi que Dautun, en 1701 à Francfort, se plaignant que trop de gens –connus ou inconnus– le sollicitaient et l'obligeaient à des frais de poste, écrit: *" Je me trouve très bien; cependant il ne se passe point d'année que ma dépense n'aille au-delà de mes gages qui sont de 790 livres de France. C'est-à-dire que sans la dot de ma femme je me trouverais court..."*

On a vu aussi comment il envisageait la possibilité

de transférer des fonds provenant de la succession de son parent de Nimègue. Par l'intermédiaire de son ami, et sans problème, il avait confié de l'argent à des parents de Turretini, banquiers à Genève. En décembre 1703, il sollicite son ancien disciple pour un nouveau placement en raison des menaces de guerre ou à cause de sa santé qui décline: "... que je vous parle d'une autre affaire qui est de dire à Monsieur votre oncle et à messieurs vos cousins s'ils voudraient me prendre cinq ou six cent écus que je joindrais avec les cinq cent francs qu'ils ont entre leurs mains. Ce qui m'oblige à avoir cette pensée, c'est que les affaires de ce pays prenant un assez mauvais train –comme vous scavez– je serais bien aise d'avoir quelque peu de chose ailleurs, à quoy j'ajoute que si je deviens tout à fait incapable de prêches, je pourray bien songer à me retirer auprès de mon frère, et par là jouir autant qu'il plaira à Dieu de me laisser vivre, la douceur d'être auprès de luy et de plusieurs de mes vieux amis..."

En février 1704, il apprend que son placement est accepté et il répond: "J'ay appris par votre lettre avec beaucoup de satisfaction que messieurs vos parents veulent me prendre quelque petite somme. Je n'ay eu présentement que 600 florins à remettre entre les mains de M. Couvreur qu'il a reçus sur le conte de messieurs Turretini. Ce n'est qu'à la foire que je dois recevoir le reste de ce que j'avais dessein d'avoir à Genève et ce sera alors –s'ils sont dans la même disposition– que je pourray le leur remettre; mais j'espère mon cher monsieur, que par amitié et à votre considération, ils auront la bonté de me donner cinq pour cent. C'est ce que je ne demanderais point si je ne prévoyais qu'il faudra se résoudre bientôt apparemment à vivre de son petit revenu, soit à cause de la guerre qui nous menace ou de la vieillesse qui nous talonne..."

Ce taux n'est pas accepté par les banquiers suisses "qui n'en ont voulu donner que 4,5% pour le passé et ce n'est que pour l'avenir qu'ils le veulent prendre à 5 pour cent. C'est ce qui m'a surpris. Je n'avais pas à faire de le transporter d'icy à Genève pour y perdre car j'en avais icy le 5... c'est ce qui m'oblige à écrire à ces messieurs et à leur renouveler ma demande. Peut-être qu'ils me donneront un peu plus de satisfaction. Si cela n'est pas, je suis toujours en état, si je ne me trompe, de reprendre mon argent dans trois mois..."

Malgré ses efforts, il n'eut pas satisfaction et son argent était toujours placé à Genève en 1710.

C'est par le courrier que se transmettaient aussi des interventions diverses en vue de fournir des postes à des pasteurs ou de recommander des personnes à des correspondants. Les relations personnelles jouaient un très grand rôle et la confiance était fondée sur des témoignages que fournissaient les uns et les autres. Ainsi, en 1706, Dautun intervient auprès de Turretini pour un

noble français dans une église du Palatinat, mais la Cour Palatine n'acceptant pas les ministres français, on essaie de lui trouver un poste de précepteur:

" Il n'y a pas très longtemps, mon très cher monsieur, que je vous ai écrit au sujet de M. de Rochemont. Je vous avais dit auparavant qu'il n'y avait rien à faire absolument dans le Palatinat. J'avais eu quelque pensée de me le procurer à moi-même mais il vaut mieux qu'il profite d'une condition plus avantageuse: c'est celle dont je vous ai déjà parlé et sur laquelle on vient de m'écrire, et touchant laquelle on me demande une prompte réponse. Il s'agit de la princesse de Scaumbourg, dont la principauté est à vingt lieues d'icy. Elle est la grand'mère des trois princes dont il faut avoir soin. Voicy ce qu'on demande et ce qu'on promet: 1° - que le gouverneur ne soit pas trop jeune parce que les jeunes princes ont besoin de quelqu'un qui ait un peu d'autorité et qui s'attire du respect; 2° - qui ait de la piété et de la sagesse jointe avec les manières propres à vivre dans le monde; 3° - qu'il soit en état d'enseigner le latin, l'histoire et la géographie, trois choses dont les princes ont déjà de bons commencements. Il serait aussi bon qu'il sceut un peu de mathématiques et du blason (ce dernier –si l'on ne la scait pas– se peut apprendre avec un bon maître dans 24 heures). En cas qu'on ait ces qualités, voicy les conditions qu'on exigerait de luy: 1° - qu'il se chargeât d'instruire trois princes, les deux aînés sont âgés d'environ douze ans, le troisième est plus jeune; tous trois promettent beaucoup; 2° - qu'il fût ordinairement avec eux pour prendre garde à leur conduite; 3° - qu'il s'engageât pour quelques années. Cela supposé, on lui donnera 200 Rydalers, qui font 300 livres de France; à quoy on ajoute que comme cette cour est assez retirée on n'est pas obligé à faire de grandes dépenses. On ne parle point de frais de voyage, mais comme la condition est une des meilleures qu'il y ait en Allemagne, et que d'ailleurs cette princesse est fort généreuse, je ne crois pas qu'il faille s'arrêter à cela. Cependant, en écrivant à mon ami, je ne manquerai pas d'insinuer la chose. J'ajoute que cet ami est un ministre à deux ou trois heures de l'endroit où demeure la princesse et qui prêche dans ses terres. C'est un des plus honnêtes hommes que je connaisse, et dans l'église duquel M. de Rochemont pourra s'exercer s'il lui plaît et avoir le plaisir de la conversation. Il faut écrire au plutôt et vous pourrez remettre la lettre chez M. Sarasin; on ne manquera pas de me la rendre..."

M. de Rochemont obtint le poste de précepteur et écrivit à Dautun pour lui indiquer qu'il était satisfait de sa condition.

Un autre exemple de recommandation est fourni par la lettre suivante adressée par Dautun à Turretini: "Monsieur et très honoré frère, je vous ay écrit il y a deux ou trois jours une assez longue lettre par monsieur le

baron de Rechteren, neveu de M. le comte de Rechteren, envoyé extraordinaire de leurs H. Puissances vers les cercles de l'Empire. Ce seigneur me fait l'honneur d'avoir beaucoup de bonté pour moy et ne m'a pas demandé une lettre de recommandation pour monsieur son neveu. Mais je l'ay prévenu en la luy offrant, le plus honnêtement que j'ay peu; je n'ajoute ce billet à ma lettre qu'afin que quand il vous la rendra, il ne soit pas obligé de décliner son nom, mais que vous ayez la bonté de luy accorder votre amitié et tous les petits avis qui pourront lui être nécessaires pour se loger honnêtement, et voir des compagnies propres à former un jeune gentilhomme plein de bonnes intentions et qui appartient à un oncle qui est apparemment un des plus honnêtes seigneurs que j'aye jamais connu..."

Cette entraidre par témoignage n'allait pas parfois sans quelque mauvaise surprise. Le 7 juillet 1710, Dautun envoie la lettre suivante à son correspondant pour le mettre en garde contre les recommandations abusives:

"Monsieur et très honoré frère, nous sommes si accablés tous les jours de fripons qui viennent de Genève avec de bonnes attestations, qu'enfin la compagnie de notre consistoire m'a chargé de vous écrire cette lettre pour tâcher d'arrêter le cours de tant de friponneries, en vous priant –ou votre vénérable compagnie– de mieux examiner les personnes qu'on vous recommande; car outre un grand nombre de moines qu'on découvre ne valoir pas grand chose, nous avons veu deux fripons qu'on nous a recommandés comme des gens de qualité et de mérite, dont l'un est un comte de Linange, nom illustre par toute l'Allemagne, qui passa icy il y a environ deux ou trois mois, fort recommandé par son témoignage et par des lettres de particuliers. Il s'est trouvé un vray filou, et entre autres choses qu'il a faites çà été d'emporter une trentaine de florins d'un misérable cousin que j'ay icy, à qui il promettait de faire de merveilles pour luy. Outre cela, il prit une voiture pour le mener jusqu'à Cassel seulement. Cependant, il se fit conduire jusqu'à Hanovre et il renvoya le pauvre cocher sans le payer, dont le maître –épouvanté par le trop grand retardement de son valet– s'imaginait que ce malheureux l'avait tué et volé ses chevaux. Il me conta pendant deux heures des histoires sy peu vraisemblables et si fosses, que si je n'avais pas eu les égards qu'il faut avoir pour vos témoignages, je l'aurois sur cela seul décrié comme un imposteur et empêché qu'il ne nous eût volé une vingtaine de florins de notre diaconie, sans conter une autre vingtaine que deux messieurs Dorville lui donnèrent. Nous ne scavons point ce qu'il est devenu.

L'autre, qui est passé icy il n'y a que deux jours, c'est un soy-disant comte de Lostange ou de Montezun, muni –de même que l'autre– de grands et beaux té-

moignages et de lettres de recommandations de particuliers de votre ville, et surtout de M. de Caumont à Madame la Rangrave Palatine. Voicy l'histoire de celui-cy que nous n'avons apprise en partie qu'après son départ, c'est-à-dire après nous avoir volé une quinzaine de florins. Il en aurait bien eu davantage sur ces belles recommandations si l'on n'eut déjà soubçonné quelque chose par divers endroits où il se coupait, et surtout par l'histoire qu'il nous fit de ce qui pouvait avoir donné lieu à luy faire prendre la résolution de se faire capucin dans un âge aussi jeune que celui où il était, et étant né d'une famille aussi distinguée que la sienne. Voicy ce qu'il répondit à Madame la Rangrave en ma présence: c'est qu'il s'était trouvé à Paris dans un bal, et que là un autre gentilhomme luy avait dit s'il aurait bien le courage d'aller prendre une certaine dame pour danser, qu'il lui avait répondu qu'ouy, et qu'étant allé luy donner la main, elle l'avait refusé. Sur quoy il luy avait donné un soufflet à tour de bras (ce fut son expression); qu'ensuite le gentilhomme, pour venger l'honneur de la dame offensée l'avoit fait appeler en duel et qu'il l'avait tué; que par repentance –ajoutait-il– il s'était fait capucin et bientôt après réformé. Si nous n'avions pas été préoccupés par la beauté de ses témoignages, n'y en avait-il pas assez pour nous le faire reconnaître pour un laquays, et ne fallait-il pas être extrêmement simple pour après cela luy donner et viatique et lettres de recommandation. Je ne parleray pas icy de ses manières basses, de son accent gascon s'il y en eut jamais, et qui se rapporte mal à cinq années de page auprès du roy. Après sa retraite, des personnes quy venaient avec luy dans le même coche, et quy sont d'icy de Francfort, ont assuré qu'il avait mené avec luy, depuis Schafouse –si je ne me trompe– jusqu'à Heidelberg, une friponne qu'il ne quitta là apparemment que parce qu'il s'approchait trop de Francfort, où il prétendait faire quelque bon coup par ses lettres de recommandation.

Il nous dit qu'il avait été réduit à l'extrémité avant que d'arriver à Francfort, et qu'à cause de cela il avait été obligé d'emprunter quelque chose d'un marchand qui venait avec luy. Mais le marchand nous a dit que, bien loin que cela fût ainsy, qu'au contraire il avait fait voir une bourse... où il paraissait y avoir bien de pistoles dedans; à quoy il faut ajouter qu'après avoir receu notre viatique, il alla changer quatre louis d'or chez M. Rey, marchand parfumeur de cette ville; et quand on voulut s'informer de l'hôte où il logeait, de quelle manière il s'était conduit, il dit qu'il faisait très bonne chère et payoit bien.

Voilà le portrait d'un filou. On a écrit à Cassel et à Berlin pour le démasquer et révoquer ses lettres de recommandation qu'il avait excroquées.

Tout cela, monsieur, et bien d'autres témoignages de Genève qu'on trouve assez mal fondés, font qu'on

prie votre vénérable compagnie d'être un peu plus exacte à examiner les personnes qu'elle nous recommande, de peur –ajoute-t-on– qu'on ne soit réduit à cette extrémité de n'avoir pas beaucoup d'égard à des témoignages qui viennent d'ailleurs de la part de ceux pour qui on a une estime toute particulière et une grande vénération..."

Au cours des années vécues à Francfort, la vie de ce pasteur continua d'être émaillée de disputes avec les luthériens. On a déjà vu, lors de son séjour à Hambourg, quelle était son opinion concernant les églises allemandes. Ses sentiments à cet égard ne changèrent pas pendant l'exercice de son ministère à Francfort.

Un incident sérieux intervint en 1707: un jeune pasteur –Durand– fut durement sanctionné pour une cause qui n'a pu être déterminée. Dautun prit sa défense avec fougue, en critiquant le verdict, obtenu par quelques pasteurs auprès des magistrats luthériens et en évoquant certaines pratiques de ses confrères. La longue lettre d'explication qu'il adressa à Calendrini^[1], le 17 mai 1708, donne le ton du climat qui régnait alors dans les colonies réfugiées:

"Monsieur et très honoré frère, lorsque les ministres soi-disant vaudois eurent condamné leur confrère monsieur Durand, et que cette affaire eut fait quelque bruit, par le moyen d'un factum que M. Zolicotte fit en faveur de ce malheureux, par un mouvement de compassion, mais qui –peut-être poussé un peu trop loin– vous prîtes la peine d'écrire une lettre de la part de votre vénérable compagnie, à ces messieurs les juges, et vous me fîtes l'honneur de me l'adresser; je la leur fit rendre par M. Behagil, qui me dit que cette lettre qui lui fut communiquée, contenait des exhortations à la paix et à une bonne réconciliation, je ne scay pas de quelle manière ils répondirent à ce tendre soin que vous preniez de les ramener aux voyes de l'Évangile, mais voicy monsieur et très honoré frère l'usage que je ressens qu'ils font de ces paternelles exhortations: c'est que ne pouvant se venger de M. Zolicotte qui est maintenant au service de la Reine de la Grande Bretagne, en qualité de secrétaire de son résident à Francfort, ils m'attaquent moy avec la dernière violence, comme étant le meilleur de ses amis, s'imaginant que ce sera le toucher au vif que de me donner les moindres inquiétudes. Vous verrez comens ils s'y prennent pour exécuter ce détestable dessein. Pardonnez-moy ce terme, j'épargneray leurs personnes. Ce n'est pas moy seul qui envisage ce dessein comme un des plus pernicious que jamais des ministres réformés peussent concevoir contre un confrère, et par une conséquence toute sensible contre son troupeau, ils ont

[1] Bénédicte Calendrini, descendant de réfugiés italiens, fut pasteur à Genève en 1664, puis professeur de théologie dans cette ville en 1690.

obtenu une lettre de la Régence de Darmstadt, sous la juridiction de laquelle vivent deux d'entre eux, savoir M. Papon et M. Montoux, car pour les autres trois ils sont sous la juridiction des princes réformés. C'est donc de la régence de Darmstadt –qui est luthérienne, de même que le prince est luthérien– qu'ils ont obtenu cette lettre pour le magistrat de cette ville qui, comme vous le scavez, ne l'est pas moins, par laquelle ils demandent que je sois obligé de faire une réparation publique de tout ce que je puis avoir fait ou dit touchant cette sentence qu'ils prononcèrent contre le malheureux Durand. Mais parce que quelqu'un leur représenta le tort qu'ils se feraient de s'adresser de prinsaut au magistrat, ils ont présenté leurs plaintes (mais par forme comme il est aisé de le découvrir) à notre consistoire. Ce sont ces plaintes que je vous envoie par une copie que j'ay fait faire.

Je vous envoie, monsieur et très honoré frère, ce procédé afin d'avoir vos charitables avis, et de toute votre vénérable compagnie, de l'honneur et des bienfaits de laquelle je garderay des sentiments éternels de reconnaissance. J'ajoute à ce que je viens de vous dire que M. Behagil, que vous connaissez sans doute –du moins de réputation– s'étant intéressé dans cette affaire, a obtenu de ces messieurs que la lettre qu'on devait rendre au magistrat lui serait remise entre ses mains jusqu'à ce qu'on leur eut fait une réponse de la part du consistoire. Voilà le fait et voicy ce que je puis vous dire pour avoir vos avis avec plus de lumière:

1°- que je n'ay jamais dit la moindre parole qui puisse intéresser l'honneur du prince ny de sa régence. Il ne faut pas être aussi vieux que je le suis pour s'empêcher de commettre de semblables fautes; mais aussi n'ay-je pas cru que ce fut en commettre une que se plaindre de la rigueur d'une sentence qui a été donnée sous la commission d'un prince. On scait bien distinguer entre l'autorité des commissaires et celle du prince sous laquelle ils agissent.

2°- qu'il est très faux que j'ay aydé M. Zolicotte –ce que je ne dis pas pour blâmer mon ami dont les intentions ont été droites et charitables– mais parce que ce qu'ils avancent est faux.

3°- que je n'ay jamais injurié M. Montoux ny M. Jalabert, mais qu'il est vray que je me suis plaint à eux du peu de charité que je croiois qu'il y avait dans leur sentence.

4°- que je n'ay jamais parlé, comme ils m'accusent dans le deuxième article de leurs plaintes –où il y a même des termes qui, bien loin d'être de mon style, n'estoient pas même de ma connaissance avant que je les eusse veu dans leur écrit– qu'il est vray que je dis à quelqu'un de cette troupe que je m'étonnois qu'ayant condamné des misérables, pour avoir appliqué quelque portion de leur collecte à un autre usage qu'à sa première destination, je veux dire à assister quelques

malheureux au lieu de garder le tout pour le bâtiment d'un temple, ils eussent eux même employé une portion de la même collecte à payer les frais de leur commission, quoyque ces frais fussent assez considérables.

5°- qu'ils ont dit à un ancien de notre église que c'était depuis huit mois qu'ils me préparaient cette affaire.

6°- qu'ayant parlé à M. Chandon mon collègue, il les pria de ne faire point éclater cette affaire qui serait si scandaleuse, qu'il voulait bien s'en charger, et que s'il y avait quelque chose à réparer de ma part il se faisait fort de m'obliger à les satisfaire; ce qu'ils refusèrent, disant qu'ils voulaient une réparation publique. Ils ne furent pas moins sourds aux représentations que fit à l'un d'eux M. de Spina, résident de leurs Hautes Puissances en cette ville.

7°- qu'ils ne se sont jamais adressé à moy pour me faire voir le tort que j'avais, et pour procéder selon les règles de l'Evangile. Notre consistoire regarde cette entreprise comme une entreprise propre à les brouiller et à faire brèche à notre liberté; un entreprise qui, par ses conséquences, regarde tous les ministres réformés et les églises mêmes qui vivent sous un magistrat d'une autre religion que nous, en portant les moindres affaires devant leur tribunal, et en se servant du nom des princes pour faire maltraiter ceux qu'il leur plaira; une entreprise qui attaque un troupeau en la personne de son pasteur, mais un troupeau à qui ces messieurs ont mille obligations, par mille biens qu'eux et leur troupeau en ont reçu et en reçoivent tous les jours; une entreprise qui sera accompagnée de beaucoup de scandale, auquel s'ils ne sont pas beaucoup sensibles notre église l'est extrêmement; une entreprise qui attaque un ministre qui –Dieu soit loué– ayant atteint l'âge de soixante et trois ans, et vécu dans sa jeunesse comme le nourrisson de votre académie et de votre église et ensuite dans son refuge, sous vos yeux et sous votre protection, n'a jamais essuyé d'autre procès que ceux que lui ont intenté les intendants de France, et celui que luy intentent aujourd'hui les ministres qui se disent vaudois. On le considère principalement par ces endroits 1° par la malice qu'on dit y paraître visiblement en voulant couvrir leur vengeance du prétexte odieux du prince offensé! En 2e lieu par les conséquences préjudiciables que ce procédé peut entraîner après luy. En 3e lieu, par les menaces dont le pasteur directement –et indirectement tout le consistoire– est menacé d'une manière qui frappe tout le monde, en disant qu'on doit prévenir les conséquences fâcheuses et honteuses qui s'ensuivraient et enfin, en 4e lieu, par cette déclaration que c'est une affaire bien méditée et à laquelle on a porté bien de l'application puisque c'est depuis huit mois qu'on la prépare. Tout cela n'est-il pas bien digne des sectateurs et ministres de J.C."

"La demande qu'ils font que le consistoire me défende expressément de ne plus mêler des affaires de leurs églises à quelque chose de surprenant et peut-être d'inintelligible. Du moins c'est une demande qui ne convient point à l'intérêt de leurs troupeaux, qui ne peuvent se passer de notre assistance. Et même les membres de la colonie de Kelsterback nous la vinrent demander, pour payer les amendes auxquelles cette charitable assemblée ecclésiastique les avait condamnés, ou pour rendre ce qui leur avait été distribué d'une partie de la collecte, et qu'ils avaient employé pour subvenir à leurs nécessités; qu'il est difficile de ne pas désapprouver un jugement rendu par des ministres qui condamnent à une amende pécuniaire des pauvres qui sont hors d'état de la payer, et qui ne peuvent la payer qu'au dépens des autres pauvres. Il faut avouer que c'est un étonnement de tout le monde, que cinq ministres s'accordent si bien à entreprendre un affaire qui irrite tout le monde. Cet étonnement doit cesser si l'on scait quel ascendant a M. Papon sur tous les autres. Je vous assure que c'est le Centenier de l'Evangile qui dit à l'un "Va" et il va."

"Je vous demande mille pardons, monsieur et très honoré frère, de vous aller rompre la tête de choses si indignes. J'espère que vous m'accorderez ce pardon et que vous m'honorerez d'une réponse..."

Finalement, le 27 août 1709 à Francfort, une réconciliation eut lieu entre Dautun et les pasteurs qui l'avaient mis en cause: "Nous, soussigné, certifions qu'à notre exhortation chrétienne et fraternelle, Messieurs les cinq pasteurs des colonies voisines, scavoit MM Jordan, Papon, Archer, Le Fevre et Montoux se sont réconciliés avec M. Dautun, Pasteur de l'Eglise Française de Francfort, au sujet du différend survenu entr'eux, ensuite de quoi ils se sont embrassés et se sont promis une amitié réciproque, évitans avec soin tout ce qui pourroit la troubler..."

Mais les luthériens ne trouveront jamais grâce auprès de lui. En 1709 ne dit-il pas que "messieurs les luthériens ont à peu près de nous les sentiments que les papistes en avaient en France. Ils s'imaginent que nous nous sommes fort réjouis de l'infortune du roi de Suède. Cela est trop faux assurément, mais comment guérir ces malades ? C'est une merveille si nous réussissons jamais à nous les rendre amis..."

Trois ans plus tard, le climat n'est pas meilleur:

"Il y a quelque temps que nous avons icy un nouveau docteur. C'est ainsi que messieurs les luthériens [appellent] le doyen de leurs ministres. Il a fulminé contre nous en rebatant les vieilles imputations. Cela a fait quelque bruit qui commence à cesser parce que le docteur semble se radoucir. Je vous assure, mon

cher frère, qu'il fait bien obscur encore en Allemagne, mais le pis est que les ténèbres de l'esprit procèdent beaucoup de la corruption du cœur. Les luthériens, entre nous, connaissent peu –ou du moins pratiquent peu– la morale de l'Évangile..."

Parfois, au milieu de ces querelles intestines, survient un événement amusant. En 1711, Dautun fait la connaissance d'un abbé italien, envoyé du duc de Modène: *"...cet abbé fit connaissance avec moy par hasard et m'engagea –ne sachant peut-être pas qui j'étais– à lui traduire en françois un écrit italien qui soutenoit les droits de l'empereur et du Duc de Modène contre les usurpations des papes. Cela me fit lier une espèce de commerce avec luy. Je trouvay en sa personne un homme très raisonnable, homme d'esprit et d'une humeur extrêmement douce, entendant bien les affaires du monde, mais fort ignorant dans la religion. Ayant veu sur ma table un tome de St Augustin, il me demanda si St Augustin était des nôtres. Avant que de partir d'icy il me fit présent pour la peine que j'avais prise de luy traduire cet écrit de trois ou quatre feuilles, une jolie écritoire d'argent, et ainsy je gagnay quelque chose pour avoir travaillé contre le pape..."*

Ce ministre plein d'ardeur et d'une grande rigueur morale était pourtant, dès 1702, un homme physiquement usé: *"...il y a déjà environ deux mois et demi que je ne prêche plus depuis une grosse attaque que j'eus il y a quatre ou cinq mois d'une oppression de poitrine, cette même poitrine n'a plus battu que d'une aile. Ma voix est devenue si faible et mon haleine si courte qu'enfin il a fallu discontinuer de prêcher. Je vous diray d'ailleurs qu'à cette indisposition près je me porte assez bien. Mon dessein fut d'abord de me procurer du secours par le moyen de quelque jeune ministre que je pourrais avoir pendant un an ou même davantage s'il était besoin. J'avais même écrit pour cela à M. Devaux dans la pensée que M. Sudre pourrait bien être l'homme propre à mon dessein, mais outre qu'il ne l'est point et qu'il n'en faut point parler, notre consistoire ne donna point dans cet expédient, mais me dit qu'il fallait se reposer quelque temps et cependant faire quelques remèdes et faire servir mon église par quelques ministres du voisinage. C'est ce que j'ai fait depuis le temps que je vous ay dit, pendant lequel j'ay pris quelques bouillons rafraichissants et ensuite le lait d'ânesse que je prends encore. Tous ces remèdes agissent par rapport à ma constitution générale mais du moins je demanderais absolument mon congé et ne songerais qu'à la retraite, mais la chose n'est point ainsy. Tout ce que je puis faire c'est de donner une partie de mes gages et de l'autre partie –jointe avec mes petits intérêts– vivre tout doucement..."*

L'année suivante, il ne se porte guère mieux: *"...ma*

poitrine toujours faible ne me permet de faire que la moitié de mes exercices. M. Blanc fait l'autre moitié; je l'ai arrêté pour un an et je le trouve si à mon gré que je voudrais bien que l'église jetât les yeux sur lui en cas que je vienne à m'affoiblir davantage, comme il y a apparence que cela arrivera, puisque nonobstant mon repos et mes remèdes, je ne me trouve pas mieux..."

Peu après, il demande à son ami de lui procurer quelque tisane: *"...voici une autre grâce que je vous demande; c'est qu'ayant presque entièrement quitté le café et le thé, parce qu'ils séchaient trop ma poitrine, j'ai résolu de prendre quelquefois des herbes vulnérables avec du lait, ce qui m'humectera sans incommodité et sans causer ces insomnies que causent le café et le thé; et c'est de vos cartiers qu'on reçoit ces herbes, vous aurez la bonté de m'en envoyer une livre. Ce qu'elles couteront sera mis par Mons. votre oncle sur mon conte. Ma santé étant assez bien rétablie, j'ai renoncé pour cette année au lait d'ânesse. J'éprouveray comment je me trouveray sans cette cure. Cependant j'ai toujours M. Blanc à mon secours à qui je donne une petite pension, qui a plus de rapport avec mes forces qu'avec son mérite, et il n'y a pas apparence que je puisse désormais me passer d'un tel secours..."*

En 1707, son adjoint l'a quitté et il en sollicite un nouveau: *"...J'ai eu une attaque, non pas d'oppression mais d'une douleur presque générale avec un grand abattement et un grand dégoût. J'aprehendais une fièvre tierce mais –Dieu soit loué– j'ay été remis dans trois ou quatre jours et me porte parfaitement bien pour mon âge qui demande du soulagement. J'ay parlé à M. Gualtier sur ce sujet; il pourrait bien réussir. Si vous vouliez joindre vos soins aux siens à me faire trouver une personne qui peut faire une partie de ma fonction. Je vois bien que je ne donnais pas assez à M. Blanc, aussi n'aurais-je pas manqué de luy augmenter son salaire s'il eut voulu rester plus longtemps à Francfort et ne se fut dégoûter de son poste par des raisons que j'ignore. Ainsi, au lieu de 100 florins que je donnais à M. Blanc et qui font 150 livres de France ou quelque chose de plus, je donnerois le double, je veux dire deux cent florins. M. Gualtier pourra vous faire à peu près le portrait de l'homme qu'il nous faudrait. Il n'est pas nécessaire qu'il soit aussi savant que M. Blanc mais qu'il eut les manières sages, honnêtes, peu intrigantes, paisible et qu'il récite avec quelque agrément... je me résoudrais facilement à une retraite entière qui me procurat le repos dont je parais avoir besoin, mais ma femme a si peu de pente pour changer de pays que je vois bien qu'il faudra encore quelque temps porter le harnois. Ce sera quand le Bon Dieu voudra que je me reposerais, ou pour quelque*

temps ou pour toujours, par une heureuse fin qui terminera une assez pénible vie..."

Deux mois plus tard, il revient sur son désir de cesser toute activité et précise les tâches que devrait assumer son adjoint; "...pour ce qui regarde mon repos il est certain que si ma femme voulait suivre mes sentiments, je me déchargerais entièrement du ministère et que je songerais à me retirer vers vos cartiers. Comme j'ay toujours écrit mes prêches et appris par cœur, ma mémoire –qui s'affaiblit de jour en jour– ne me permet plus de travailler qu'avec beaucoup de peine...Les conditions auxquelles je retiendrais [le suppléant] ne me paraissent pas désavantageuses. Il ferait la moitié de mes prédications et je lui donnerais cent écus blancs, ce qui suffit et au-delà pour son entretien de bouche. Ces prédications sont réglées de cette manière: nous prêchons tout l'été deux fois le dimanche et une fois le mercredi, et les autres six mois –qu'on appelle les mois d'hiver– on ne prêche qu'une fois le dimanche et une fois le mercredi, à quoy il faut joindre huit préparations de communion et trois ou quatre fêtes. Prenez le quart de tout cela, c'est ce qui luy reviendrait et par là –comme vous le voyez– il ne serait point trop chargé et aurait assez de temps pour vaquer à ses autres études."

A diverses reprises il indique les qualités que doit avoir son suppléant car, dit-il, "nous sommes dans une ville et une église où il faut beaucoup de réserve et où l'on ne pardonne pas les menues paccadilles qu'on peut pardonner ailleurs... Il faut du scavoir; cependant ce n'est pas là la partie la plus essentielle pour notre troupeau, pourvu qu'il y en ait assez pour prêcher méthodiquement. Il faut la parole distincte parce que notre troupeau est en partie composé de valons pour lesquels il faut une prononciation qui ne fasse rien perdre à l'auditeur. Il faut assez de feu et de mouvement pour se faire écouter d'un peuple qui n'est pas philosophe, et pour sa conduite qu'elle soit régulière et surtout éloignée de toute coqueterie; en un mot exempte de ces défauts qui donnent quelque mauvaise impression."

Le 20 février 1711, il fait part à Turretini de la décision de son église de lui permettre de trouver un suffrageant: "Hier notre église s'étant assemblée pour songer aux moyens de me donner quelque soulagement, il fut résolu de m'accorder de pouvoir appeler un suffrageant. Voicy à quelles conditions; c'est premièrement que pour avoir un honnête homme tel qu'on le souhaite, je luy donneray quatre cent florins qui font justement deux cent écus blancs, 2° qu'il faut qu'il agrée à l'église, c'est à dire à ce qu'il y a de plus considérable, 3° que dans cette supposition, après avoir

resté quelque temps on pourra lui promettre la survivance. A cela on peut ajouter que lorsqu'il seroit ministre en pied ou pasteur, par ma mort ou par ma caducité, ses gages ou son casuel se porteront pour le moins à mille francs. Il y a des raisons de politique qui ne luy permettront point d'entrer dans le consistoire, car sans ces raisons-là il seroit reçu avec plaisir. Sa pension pourra monter tout au plus à la moitié de ses gages. On est icy avec beaucoup de douceur. Il y a beaucoup d'honnêtes gens. Mon collègue est bon et paisible. Il y a une belle bibliothèque qu'il a héritée de son beau-père, feu M. Gautier de Marpourg. J'en ay une petite et je suis le dépositaire de celle du consistoire. Tout cela sera entièrement à son service. Tout est bon icy, l'air et les alimens... je [vous] priois par ma précédente [lettre], mon cher monsieur, de me dire s'il y aurait quelcun présentement à Genève sur qui on peut jeter les yeux pour cet employ... on m'a parlé de M. Rivalier et de M. Vendargues comme de jeunes ministres qui ne manquent pas de mérite, mais il serait trop dangereux d'en proposer ou appeler aucun sans avoir pris toutes les précautions nécessaires et être comme assurés qu'ils pourront agréer..."

Ce fut M. Rivalier qui prit le poste mais il ne resta qu'un temps car il ne parut pas s'accorder avec Dautun. Ce dernier en sollicita un autre auprès de Turretini en 1713 en soulignant qu'il pourrait éventuellement épouser sa fille :

" il s'agit de songer à un autre suffragant. Ne voulez-vous point vous employer encore un coup pour moy. Je n'ay que quatre jours à vivre car je puis dire comme Tybère –mais dans un sens chrétien– quotidi sentio me mori. Je voudrais bien les vivre en repos ces quatre jours; or rien ne peut plus contribuer qu'un suffragant sage et modéré qui eut toutes les bonnes qualités qui, outre un bon prédicateur, forment un bon chrétien et un honnête homme. Je ne feray pas difficulté de vous dire que, si je pouvais obtenir cet avantage, je ne refuserais pas ma fille à un tel ministre. Alors il me regarderait comme son père et je le regarderais comme mon fils. Je suppose toujours que ma fille lui plut et qu'il plut à ma fille. Elle est entrée dans sa dix et neuvième année. Je l'ay élevée du mieux que j'ay peu; elle n'a –Dieu en soit béni– aucun défaut de corps, et pour l'esprit je n'y connais que des inclinations au bien. Je luy laisseray du bien, pour vivre avec les gages du ministre fort honnêtement. Les gages sont présentement de 750 florins d'Allemagne, ce qui fait environ onze cent francs, et mon petit revenu va à peu près à autant, sans conter ma maison bien meublée. Voilà bien des choses que je vous découvre, mon cher monsieur, mais à qui les découvrir qu'à vous qui savez si bien et si prudemment vous servir de ces découvertes. Il ne serait pas nécessaire, comme vous voyez, que le

suffragant que je vous demande eut de grands biens, pourvu qu'il eut les autres qualitez requises; il serait aussi à souhaiter qu'il fut d'une honnête famille. Vous pouvez ménager la chose secrètement et ne vous découvrir qu'autant que vous le jugerez à propos, et ne parler comme d'une chose qui pourrait se faire mais dans laquelle il n'y a présentement rien d'assuré..."

Louise Dautun n'épousa pas le nouveau suffragant de son père et l'on ne sait ce qu'il advint d'elle.

Jean Antoine Dautun, 19^e pasteur de l'église réformée française de Francfort, cessa ses fonctions en 1714. Si l'on ne connaît pas la date de son décès, c'est – semble-t-il – le 29 avril 1717 que, par une dernière lettre, prirent fin ses relations avec son ancien disciple Jean Alphonse Turretini, qui était devenu son ami et son confident:

"Monsieur et très honoré frère, enfin voicy autant que je le puis conjecturer et augurer ma dernière lettre. C'est pour cela même que votre dernière m'a été

plus agréable, que j'ay été sensible à ces dernières marques d'amitié que vous m'y donnez. Quels mouvements de reconnaissance ne s'excitent point dans mon cœur pendant qu'il respire encore ! Nous finirons donc par des vœux réciproques. Vous prieré pour ma fin tranquille et je demanderay à ce grand Dieu qu'il vous accorde toutes ses plus précieuses bénédictions; et au cher enfant qu'il vous a donné, puissiez-vous le voir succéder à vos vertus, à vos talents, à votre employ et aux biens temporels mêmes qu'il vous a départi. Si ma main pouvoit suivre les mouvements de mon esprit je pousserais plus loin mes pensées. Il faut qu'en me retirant je vous dise encore à Dieu en J.C. notre Glorieux Sauveur."

DAUTUN

Ainsi se termina la vie de ce cévenol qui ne revit jamais son terroir natal et qui ne put réaliser son désir de se retirer en Suisse, auprès de son frère et de ses amis, dans ce pays qu'il avait toujours considéré comme sa seconde patrie.

Sources

- [1] - HAAG, *La France protestante*, tome V.
- [2] - d°
- [3] - d° et *Dénombrement des réfugiés à la fin du XVIII^e siècle*, B.S.H.P.F. n° 83.
- [4] - HAAG, *La France Protestante*, tome V.
- [5] - André DUMAS, *Le Désert cévenol*.
- [6] - DOUEN, *Les premiers pasteurs du Désert*.
- [7] - B.S.H.P.F. tome 49, p. 638.
- [8] - DOUEN, *Les premiers pasteurs du Désert*.
- [9] - E. de BUDÉ, *Vie de Turretini (1671–1737)*, Lausanne.
- [10] - d°, lettre du 9 avril 1687.
- [11] - Ch. BOST, *Les Prédicants protestants*.
- [12] - Maurice PEZET, *L'épopée des Vaudois*, Ed. Seghers, Paris, 1976.
- [13] - DOUEN, op. cité et PONSOYE citant le précédent dans *La Justice d'un Intendant sous Louis XIV*.
- [14] - PONSOYE, op. cité.
- [15] - G. TOURNIER, *Les galériens protestants*.
- [16] - Archives d'Etat de Hambourg, *Deutsch-Evang-Reformierte Gemeinde*. VD4 a S.26.

N.B. - La correspondance du pasteur Dautun avec le théologien J.A. Turretini, conservée à la Bibliothèque Publique Universitaire de Genève, a fourni le complément de la documentation.

Un notaire du Refuge:

Pierre Dautun et ses descendants orfèvres

C'est en grande partie grâce à un article de M. Edwin Dick, antiquaire et orfèvre à Lausanne, paru en septembre 1951 dans *la Revue Historique Vaudoise*, qu'a pu être établie la descendance du notaire Pierre Dautun.

M. Edwin Dick effectuait des recherches sur les orfèvres de Lausanne depuis le Moyen-Age jusqu'au milieu du XIXe siècle et faisait collection des poinçons lausannois. L'une de ces marques – *P.D.* – était attribuée à un artisan appelé "Pépi Dentan".

L'étude réalisée sur ce personnage lui permit de découvrir qu'il s'agissait du poinçon de deux orfèvres associés: Papis et Dautun, noms qu'une prononciation défectueuse avait altérés.

Ses recherches lui permirent d'établir l'origine du plus célèbre d'entre eux, Pierre Henry Dautun, et de dresser la généalogie de sa famille, d'origine cévenole, établie en Suisse après la Révocation, depuis le notaire Pierre Dautun jusqu'à ses descendants du XIXe siècle.

Pierre Dautun était, comme le pasteur Jean Antoine Dautun, fils d'Antoine – lieutenant principal du Marquisat de Portes – et de Anne JAUMARD. Sa date de naissance n'est pas connue; on sait seulement qu'il était plus âgé que son frère Jean Antoine, né en 1645.

Il fit des études de droit et fut praticien à Nîmes. Il épousa une demoiselle Judith BOURGUET qui appartenait sans doute à la famille de Jean Bourguet, originaire de Nîmes, lequel se retira après la Révocation d'abord à Genève, puis à Zurich en 1687, où il créa une fabrique de soie.

Pierre Dautun se réfugia lui aussi en Suisse – à Morges – avec son épouse, peu après la Révocation. Il était alors notaire. Les archives cantonales vaudoises conservent de lui huit registres qui vont de 1692 à 1715.

Il obtint sa naturalisation des autorités de Berne le 19 avril 1692 et devint ensuite bourgeois de Morges le 6 juillet 1706 "*moyennant 3000 florins, 20 pistoles pour les vins et deux seaux de cuir*".

Il fut par la suite receveur des autorités bernoises pour le château de Morges, exerça à plusieurs reprises la fonction de commissaire-rénovateur et mourut en octobre 1715 à Morges, alors qu'il avait la charge de châtelain de St-Saphorin et de Denans.

Son épouse décéda à Morges le 30 décembre 1731.

De son union avec Judith BOURGUET, Pierre Dautun eut cinq enfants:

1. - Claude, l'aîné, baptisé le 4 septembre 1693, épousa le 25 janvier 1717 Jeanne Françoise CART. Il fut notaire comme son père et également secrétaire du consistoire de Morges. Les archives cantonales vaudoises conservent de lui ses minutes notariales.

Il eut quatre enfants:

a- Henri Benjamin, l'aîné, né en 1718, qui devint orfèvre à Genève, grâce peut-être à son oncle Daniel dont il sera question plus loin. Le 30 décembre 1743, il acquit la bourgeoisie de Genève "*moyennant 7000 écus, un assortiment et 10 écus à la Bibliothèque*" [un assortiment désignait un équipement à l'Arsenal].

Il épousa le 1er mars 1744, au temple de la Madeleine, Judith Adrienne RICHARD (née en 1725), dont il eut trois filles: Louise Judith (1746–1746), Elisabeth (1748–1750) et Jacqueline (1749–1778). Il eut également de Louise MEGEVAND un fils naturel, Jean Louis Dautun (1765–1801) qui devint horloger.

Henri Benjamin scella son testament le 20 MAI 1773 d'un cachet portant *un écu de gueules à trois barres d'or* [Archives d'Etat de Genève, vol. 43].

b- Jacques François Louis (1726–1787) qui demeura à Morges où il fut justicier et membre du Conseil des Vingt-Quatre. Il épousa en premières noces à Lausanne, le 30 décembre 1766, Pernelle ALLEMAND (1725–1768) et en secondes noces à Lonay, le 11 mars 1771, Jeanne Claudine CERF (1742–1772) dont il eut un fils: Louis

Henri, né à Morges le 10 janvier 1772 et décédé dans cette localité le 20 janvier 1834. Il fut membre du Tribunal d'Appel.

c- Jeanne Louise Salomé (1720–1772).

d- Jeanne Judith (1721–1772)/

On ne sait rien de la vie de ces deux filles.

2. - Daniel Dautun, fils cadet de Pierre, fut baptisé à Morges le 27 juin 1695. Il suivit une tout autre voie que ses ancêtres et que son frère. Il s'installa à Genève en 1719 comme faiseur de boutons, semble-t-il, et y fut reçu habitant le 18 février 1724. Le 12 mars de la même année, il épousa au temple St-Pierre Madeleine TAXIL, fille de Pierre, qui mourut en couches le 14 mars 1725. Il épousa alors en secondes noces, le 9 février 1727, Anne-Marie BIZOT, fille de Jérôme.

Il acquit la bourgeoisie de Genève le 31 janvier 1727 moyennant 5000 florins, un assortiment et 10 écus à la Bibliothèque. [Livre des Bourgeois de Genève, p. 418]

Le 9 janvier 1732, il fut reçu après examen maître-orfèvre à Genève. Comme travail de maîtrise il avait présenté "*une croix à papillons à griffes et les boucles d'oreilles assorties*" [Archives d'Etat de Genève, Livre de la maîtrise des Orfèvres, Industrie B3]

Bien que genevois, Daniel Dautun revendique la qualité de bourgeois de Morges acquise par son père en 1706. Il se la fit reconnaître le 29 mars 1754 pour lui et son fils Daniel Henry.

Il mourut à Bossey le 27 octobre 1771.

De son second mariage, Daniel Dautun eut cinq enfants:

a- Marie Anne Françoise, baptisée le 7 décembre 1727, qui épousa à St-Pierre le 8 juin 1755 Jean Jacques Sues, fils de feu Georges Pierre, habitant à Genève et peintre en émail.

Elle mourut le 14 janvier 1762.

b- Marguerite Françoise, baptisée le 4 décembre 1729 et décédée à Chêne – près de Genève – le 22 décembre 1773.

c- Anne Elisabeth, baptisée au Temple de la Madeleine le 3 août 1732 et qui mourut trois mois plus tard, le 31 octobre 1732.

d- Jean François, baptisé le 27 juin 1737 et décédé sans doute avant 1754.

e- Daniel Henry, né le 31 décembre 1741 et baptisé le lendemain au Temple Neuf. Il fut reconnu bourgeois de Morges le 29 mars 1754, en même temps que son père.

Il vivait à Utrecht en Hollande en 1777. On ignore ce que fut son existence, mais un rapprochement semble s'imposer avec un personnage connu au fichier de la Bibliothèque Wallone, à La Haye, du nom de Daniel Henri Dautun qui épousa en 1771 à Amsterdam une demoiselle Elisabeth Henrietta Romane. Il peut s'agir aussi de la même personne appelée également Dautun Daniel Hendrik, auteur d'un ouvrage intitulé "L'Enfant Jésus ou l'Histoire des douze premières années de Jé-

sus-Christ" [J.R. Poster, Amsterdam, 1813].

3.- Françoise Dautun, baptisée à Morges le 24 avril 1697.

4.- Jeanne Louise Dautun, baptisée également à Morges le 23 juin 1701.

On sait seulement que l'une de ces deux filles mourut le 8 juillet 1710.

5.- Jean-Pierre Dautun, troisième garçon de Pierre, fut baptisé à Morges le 7 janvier 1704 et y demeura, semble-t-il, sa vie durant. Il fut orfèvre comme son frère Daniel. On ne connaît, paraît-il, de lui qu'une seule pièce d'argenterie: un sucrier à couvercle, propriété d'une famille suisse d'Angleterre.

Les Conseils de Morges lui reconnurent la qualité de Bourgeois le 16 février 1734, reconnaissance qui fut renouvelée le 29 mars 1754 [Archives communales de Morges - Registre des Bourgeoisies, fol. 251].

Il mourut à Lausanne le 20 février 1768, probablement chez son fils Pierre Henry.

Il avait épousé le 22 juillet 1727 à Wufflens-le-Château Marie PANCHAUD († 1749), dont il eut neuf enfants:

a- Pierre Henry qui suit;

b- Jeanne Louise, baptisée le 22 juin 1730, qui épousa à Genève le 11 novembre 1761 Jean Philippe PELLIGOT;

c- Jeanne Suzanne, baptisée le 3 décembre 1731 et décédée probablement avant la naissance de son homonyme;

d- Louis, baptisé le 27 février 1734 et décédé à Morges le 29 septembre 1737;

e- Jeanne Alice, baptisée le 29 octobre 1735 et décédée à Morges le 23 novembre 1736;

f- Jeanne Marie, baptisée le 29 avril 1737, qui épousa Louis CART de Morges et mourut dans cette ville le 30 septembre 1805

g- Jeanne Susanne, baptisée le 5 juin 1739 et décédée à Morges le 27 septembre 1760;

h- Françoise, baptisée le 19 décembre 1741, qui épousa Louis SCANAVIN de Vevey, négociant à Lausanne. Elle mourut à Morges le 26 septembre 1808.

i- Amy Daniel Paul, baptisé le 28 juillet 1743 [?].

Pierre Henry Dautun, baptisé le 2 février 1729, fut orfèvre comme son père Jean-Pierre, comme son oncle Daniel et son cousin Henri Benjamin. Il passe pour l'un des artisans lausannois les plus réputés de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Il fut appelé souvent et par erreur *Pepi Dentan* et sous ce vocable il est encore inscrit en 1949 dans le Catalogue de la collection d'argenterie du Musée du Vieux-Lausanne.

Voici comment l'auteur de l'étude expose son cas :

"Le 11 novembre 1760, il épouse à Lausanne, dans la grande Eglise – comme on appelait alors la Cathédrale – Marie SERVIER, fille de Jacques habitant à Lausanne. Une sœur aînée de Marie, Marguerite Servier,

avait épousé cinq ans plus tôt (18 novembre 1755) un orfèvre lausannois, membre de la Direction française: Elie PAPUS. Réfugié français, Elie Papus était en 1755 – avant de devenir ressortissant de la Bourse française de Lausanne – membre de la corporation française de Morges. Il est possible qu'il ait connu les Dautun à Morges. Cet Elie Papus était-il déjà installé comme maître-orfèvre à Lausanne avant 1760 ? Pierre Henry Dautun, son cadet de quelque seize ans, aurait-il fait son apprentissage chez lui et rencontré ainsi celle qui allait devenir sa femme ? Nous ne savons. Mais ce qu'on sait, par contre – et c'est ce qui nous a permis d'élucider le mystère des poinçons utilisés par Pierre Henry Dautun – c'est que les deux beaux-frères s'associèrent bientôt et que la fameuse marque P.D., loin de désigner quelque "Pepi Dentan" imaginaire et dont l'origine est due sans doute à une prononciation défectueuse, est la marque Papus & Dautun, Elie Papus et Pierre Henry Dautun associés !"

La preuve de cette association est fournie par les déclarations de dernières volontés faites devant le notaire François Albert DESTALLENTS à Lausanne, le 8 mars 1770, par les deux beaux-frères; il est sans grand intérêt de reproduire ici ces déclarations dans leur intégralité, relevons seulement que les deux hommes se lèguent pratiquement tous leurs biens l'un à l'autre en cas de décès. On ne connaît pas la date à laquelle commença leur association, qui dura jusqu'à la mort d'Elie PAPUS, le 19 mars 1793.

"Leur fabrication, très abondante et variée, trouva preneur aussi bien dans le pays de Vaud même que dans le canton de Berne et ailleurs. Aujourd'hui [1951] leurs produits, qui vont des simples couverts de table aux plus belles pièces d'argenterie (cafetières, théières, crémiers plats, plateaux, chandeliers-trompettes, saucières, etc) sont des plus recherchés. Ils constituent des éléments appréciés de très nombreuses collections privées d'argenterie ancienne, en Suisse comme à l'étranger. Les visiteurs de l'Exposition d'argenterie ancienne bernoise, qui déploya ses fastes il y a deux ans au château de Jegensdorf, purent admirer une collection très variée de pièces provenant des ateliers de ces deux orfèvres, et même une curiosité : celle que constituait une mallette de voyage d'officier ayant appartenu au Maréchal de camp Béat-Rodolphe d'Ernst (1733–1818)."

Pierre Henry Dautun avait acquis le 22 juin 1768 – peu après la mort de son père – la bourgeoisie de Lausanne. Ses affaires prospérant, il devint un personnage; il fut membre du Conseil des Deux-Cents du 6 octobre 1778 jusqu'au début de 1798.

Son épouse mourût le 6 février 1790, âgée d'environ 57 ans.

Ayant perdu son associé Elie PAPUS en 1793, il continua à travailler seul, utilisant un nouveau poinçon

"H.D." pour ses pièces d'argenterie. Il mourût à Lausanne dans sa maison, 2 rue Montée St-François, le 1er février 1803, à l'âge de 73 ans.

En 1814, son fils le pasteur Jean Elie Dautun, qui avait loué les outils de son père à Antoine Pierre MERCIER, orfèvre à Lausanne, vendit ce matériel aux successeurs de Mercier, les plus célèbres orfèvres lausannois du XIXe siècle : les frères GÉLY.

Avec lui disparaissait la dynastie des orfèvres Dautun.

Pierre Henry avait eu deux enfants :

a- Jeanne Henriette (ou Jeanne-Marie), née à Lausanne le 25 avril 1761, qui épousa François FOREL, commis des péages à Lausanne. Elle mourût le 20 décembre 1792;

b- Jean Elie Dautun, né le 12 février 1766 à Lausanne et baptisé le 23. Son parrain était Elie PAPUS.

Il fit ses études à l'Académie de Lausanne. Consacré en 1789, il passa les années 1790 et 1791 à l'étranger. Suffragant à Rolle de 1795 à 1796, il fut ensuite pasteur à Morges où – en février 1800 – il épousa Marguerite HANDHARDT, fille de Jean, de Winterthur et de

Marguerite SULZER. Le 11 décembre de la même année, il perdit une fille à Lausanne et sa femme peu après. Il était alors pasteur de l'église française de Berne. C'est là qu'il épousa en secondes noces, en septembre 1803, Julie ZIEGLER veuve GANTIG, fille d'Antoine-Louis ZIEGLER de Berne.

En 1816 il résigna ses fonctions de pasteur à Berne et se retira à Lausanne, descente d'Ouchy, où il s'adonna à la peinture. Le Musée du Vieux-Lausanne possède plusieurs bonnes vues de Lausanne qui lui sont dues. [Son portrait figure dans *Au Peuple Vaudois*, planche LXXX, Lausanne 1903.]

Il mourut à Lausanne le 25 mai 1832.

Le *Dictionnaire des peintres, dessinateurs et graveurs* de E. BENEZIT le signale comme ayant laissé des tableaux d'Histoire Sainte et classique, des paysages et des portraits. Le même ouvrage fait état d'un peintre miniaturiste signant ses œuvres AUTUN et qui aurait réalisé des miniatures sur ivoire, un portrait de La Fayette et de sa femme; il pourrait s'agir de Jean Elie Dautun.